

HISTORIQUE DES PAIRS, SEIGNEURS, BARONS & AUTRES PROPRIETAIRES DE HUMAIN ET DE SON CHATEAU.

Travail de recherche effectué par J.LOUIS (Humain)

En 862 : **Humain** en Famenne (in Falminne pago villam Humnin) est cité parmi les biens de l'abbaye de Stavelot. Il s'agit de la première mention de **Humain** dans un texte.

1260 : Vers l'an 1260 mourut un certain Euruwin, chevalier, lequel avait épousé une certaine **Hellui de Humain**. Cette dernière fut enterrée dans l'église de Neufmoustier à HUY. Sur sa pierre tombale, on pouvait lire :
« **Hellui de HUMAIN**, épouse à Monseigneur **Euruwin, jadis sire d'Oyssen**, queille trépassa l'an de grâce 1285 »

1343 : Son héritier, **Jean d'Oixen II**, était sire de Jemeppe, de **Humain**, de Noville, etc...
NB : Oyssen , Oixzn = Ochain

1374/1375 : Mort de Jean d'Oixen II. Il laisse trois garçons : Jean, Thomas, Thiry et deux filles. La première (prénom ignoré) épousa le mayeur de MARCHE, Hubin de Fauchon tandis que la seconde, Agnès, épousa Evrard de Aye, évuyer. C'est **Thomas** qui devint seigneur de **Humain**.

1377 : le 18 juillet, **Thomas d'Oixen** vend tout ce qu'il possède à Huart d'Autel et à son épouse, Marguerite.

Subsiste alors une période durant laquelle il n'existe aucune trace de l'appartenance de Humain

1400/1500 : Au 15^{ème} siècle, la **pairie de Humain** appartenait aux **De Boulant** mais on ne sait dire à quel titre. Sur la fin de ce même siècle, elle était partagée entre deux branches de cette famille : les seigneurs de Rollé et les seigneurs de Montjardin.

Jean de Boulant, chef de ces deux branches, avait laissé de Catherine (fille de Henri Botier de Schoeuvorst de Fexhe et de N de Nettines), entre autres enfants : Jean et Robert de Boulant. Jean fut le chef de file de la branche de Rollé et Robert de la branche de Montjardin.

Suivant des renseignements recueillis par Mr Paul de Borman (- documents château de Humain - 1990), **Henri Botier** ci-dessus est

qualifié "**seigneur de Humyn**" en 1475. Il y a tout lieu de croire qu'il tenait également la cour d'Hassonville que l'on retrouvera plus tard dans les héritages de la famille des Bolland-Rolley (Bouland-Rollé), suivant le même sort que Humain jusqu'au XVIIème siècle.

Jehan de Bouland, dit de Rollé ou de Dave, chevalier (1481), fils de Guillaume II de Bouland, (écuyer, seigneur de Rollé, de Dave et de Montjardin - +1471) et d'Agnès de Brandenbourg, est seigneur de Rollé et de Dave (1455), a été prévôt de Chiny, est en 1481 conseiller et chambellan de l'archiduc Maximilien d'Autriche. Il hérite de sa tante Marie de Bouland, de la seigneurie de Jeneffe en Hesbaye et de l'avouerie de Waremme.

Sa femme était **Catherine de Botier de Fexhe**, dame **héritière de Humain** et de la cour d'Hassonville et fille de Henri Botier de Fexhe. Il meurt avant le 18 juillet 1481. Les époux ont été inhumés en l'église de Dave, sous un superbe mausolée qui existe toujours.

Jehan II de Bouland-Rollé, fils aîné, seigneur de Rollé (1482) est marié à Béatrice d'Aspremont (fille de Gobert et de Jeanne de Quiévrain). Elle est veuve en 1526.

Les époux gisent à Longchamps, paroisse de Rollé.

Nous n'avons pas rencontré JehanII mentionné comme seigneur de Humain, mais bien son fils Robert qui suit.

1503 : **Jehan II de Boulant** (cfr 1400/1500 ci avant), épouse Béatrix d'Aspremont (fille de Gobert, prince d'Ambise, seigneur de Barbançon, et de Jeanne de Hiévrain) dont il eut entre autres enfants : Guillaume.

Guillaume de Boulant, seigneur de Rollé, chevalier et haut officier des nobles du duché de Luxembourg et du comté de Chiny, s'est marié le 16 mai 1544 avec NX? dont il eut trois fils: Jean III, l'aîné, qui devint chanoine, le second: Guillaume, prévôt de Bastogne de 1531 à 1544 et haut justicier du duché de Luxembourg, du comté de Chiny et grand prévôt d'Ardenne et le puîné: Robert qui, étant le plus jeune, a succédé à son père Guillaume comme seigneur de Rollé et prévôt.

Robert de Boulant, seigneur de Rollé, de Laval (Tillet), de Remagne, de la **pairie de Humain** avec la cour d'Hassonville (fief de Laroche) est cité comme prévôt de Marche en 1555. Il a aussi été grand prévôt d'Ardenne. Il décéda avant 1564 car son épouse, Anne de Lutselbourg (fille de Nicolas de Lutzelbourg, seigneur de Germiny, de Flévil et de Marguerite de Lucy) est citée comme veuve en 1564, en 1573 et en 1578. Elle est douairière de Rollé. Robert de Boulant et Anne de Luxembourg ont eu 6 enfants, 5 filles toutes mariées (dont **Catherine** ci-après), et un fils: Lamoral de Boulant, sire de Rollé et qui est cité prévôt de Bastogne (1571 - 1573) et, comme son père, grand prévôt d'Ardenne.

Il mourut prématurément en 1577 sans alliance et fut par conséquent le dernier de la dynastie des Bouland-Rollé à la prévôté de Bastogne et de Marche.

1585 : Le 10 mars de cette année, **Robert de Boulant**, qui avait succédé à son père Guillaume et était devenu pair de Humain, seigneur de Rollé, de Fosse, etc... et qui avait épousé Anne de Lutzelbourg (fille de Nicolas de Lutzelbourg, seigneur de Germiny, de Flévil et de Marguerite de Lucy), ne vivait plus de même que son épouse et un de ses enfants prénommé Lamoral. (vr explication ci-avant année 1503)

Le 17 avril, ses enfants survivants firent relief de la seigneurie et pairie de Humain par devant la cour féodale de Laroche. Il y avait Marguerite, épouse de Jean de Carondelet, chevalier et seigneur de Solre sur Sambre ; Charlotte, épouse de Jean de Buchet ; Catherine, épouse de Guyon de Lucy, baron de Conflon et seigneur de Vaux ; Madeleine, épouse de Anthoine de Giresme, seigneur de Preit ; et Jehenne mariée à Richard de Schönenbourg.

1597 : Le 3 septembre 1597, Guyon de Lucy vendit à Jean de Buchet (son beau-frère), tout ce que son épouse **Catherine de Boulant** avait hérité à la mort de son père, de sa mère et de son frère Lamoral et spécialement la pairie de Humain, la seigneurie de Rollé, la seigneurie de Fosse, etc...
Jean de Buchet, après avoir relevé les héritages acquis, les reporta, en même temps que les droits à ces héritages qui lui appartenaient en titre de son épouse **Charlotte de Boulant**, en faveur de sa belle-sœur **Jehenne de Boulant** et de Jehan de Cobreville, écuyer, seigneur de Cobreville, Grand Prévôt d'Ardenne. Firent de même, Jean de Carondelet (neveu de Jehenne) et Anthoine de Giresme (époux de Madeleine de Boulant). C'est vraisemblablement dans ces conditions que **Jehenne de Boulant** se retrouva Dame de Rollé, avec Laval et Remagne, la pairie de Humain et Hassonville.
Apparemment, Jean Richard de Schönenbourg et Jehenne de Boulant n'eurent pas d'héritier. Jehenne de Boulant survécut à son époux et fit son testament en 1600.

1600 : En conséquence d'une transaction qu'elle avait faite avec Bonne d'Oignies, douairière de Villemont, elle avait relevé le 28 juillet 1600, 2/5 de la pairie de **Humain** qu'elle a cédés ainsi que ce qui lui appartenait en propre à Bernard Funck, capitaine et Officier de Mirwart, le 6 octobre 1602.

1603 : réunification de la pairie de Humain (partagée en deux au siècle dernier) par

Le baron de Schwarzenberg.(voir ci-dessous)

1610: **Jehenne de Boulant** était morte le 15 mars 1610.

Qui est le **baron de Schwartzemberg** ?

Henri de Barbançon (époux de Bonne d'Ongnies et seigneur de Villemont), était le fils de Baudouin de Barbançon et de Jeanne de Boulant. Cette dernière était la fille de Robert de Boulant, fils puîné de Jean de Boulant et de Catherine Botier de Schoenvorst de Fexhe et souche de la branche des seigneurs de Montjardin.

Ce **baron de Schwartzemberg** ayant acquit la pairie de Humain n'est sans doute autre que Aymond, baron de Schwarzenberg, drossart de Stokem, seigneur de Bierset, époux de Claudine de Barbançon (fille de Baudouin et de Jeanne de Boulant), dame de Fexhe et sœur de Henri de Barbançon.

A Aymond succéda son fils aîné **Gérard de Schwarzenberg (1571-1635)**.

C'est ce dernier qui fit l'acquisition comme dit précédemment de Humain et Hassonville en 1603 (vêture devant la cour de Laroche en 1603).

1678 : Le 10 mars, son fils Georges-Louis, baron de Schwarzenberg étant également décédé,
Justine-Marie, comtesse de Driedrichstein, née de Schwarzenberg, et Jeanne-Antoinette, chanoinesse de Maubeuge, en qualité d'héritières de leur père, de leur mère et de leur frère, après avoir relevé la pairie, la vendirent à **Etienne de Rossius de Liboy** (Libois), écuyer, conseiller de son Altesse à Liège, sans ses souveraines cours féodale et allodiale, et bourgmestre de Liège (1666,1671 et 1687) Il est aussi seigneur de Chairier, Biron, Hargimont et devint pair du comté de Laroche
Il est l'époux d'Isabelle de Sclessin qui décèdera en 1680.
En secondes noces, il épousera Marie Marguerite de Beurieu.
Les descendants de **Etienne de Rossius** conservèrent la pairie de Humain jusqu'à la révolution.

1698 : Le 8 avril 1698 : décès de **Etienne de Rossius**. C'est son fils **Thomas de Rossius**, chanoine de St Denis à Liège qui relève la pairie de Humain le 31 juillet de la même année.
La seigneurie de Humain sera ensuite propriété de **François Etienne de Rossius**, (fils de Etienne et Marie Marguerite de Beurieu), époux d'Eléonore de Rufini, aide de camp du général de Schomborn, mort au dernier siège de Belgrade.

1727 : Le 18 mars 1727, François Etienne de Rossius relève conjointement avec ses sœurs Anne-Jeanne et Ernestine de Rossius, la pairie de Humain.

- 1737 :** Mort de Anne Jeanne de Rossius . Sa part de la pairie de Humain va également à son frère François Etienne.
- 1749 :** Le 20 avril 1749, François-Etienne de Rossius, conjointement avec sa sœur Marie Ernestine, fait donation de la pairie de Humain à son neveu **Charles Antoine de Rossius**, intendant des comtés de Rochefort et Montaigu.
- 1756 :** **Charles Antoine Gaspar de Rossius (1714 - 1774)**, pair du comté de La Roche, seigneur de Humain, et bourgmestre de Liège en 1757, y **fait construire le château en 1756**. Il y fait graver l'épigraphie suivante : **hoC DeVs CaroLo DeDIt** (Dieu à donne ce <château> à charles) NB :L'inscription est un chronogramme. Il était également conseiller de S.A.S le prince- régnant de Stölberg, prévôt et haut officier du comté de Rochefort (1752 - 1774)
Il épousa Marie Jeanne LEDROU et mourut en 1774. C'est son fils **Charles Pascal Thomas de Rossius**, né en 1745 qui lui succédera.
- 1774 :** Restauration de l'église de Humain par les moines de St Remy, avec les produits de la dîme (suite à un édit de Marie Thérèse). La paroisse de Humain était composée des villages de Humain (duché de Luxembourg), de Thys et Havrenne (seigneurie de Rochefort et pays de Liège).

En Juin : **décès de Charles Antoine de Rossius** qui fut enterré dans l'église. Il laisse la pairie à son fils aîné **Charles-Pascal Thomas de Rossius**.

Charles Pascal Thomas de Rossius est né en 1745. Il eut deux épouses :

1° Wilhelmine de CLEBER dont il eut

- Charles Antoine Joseph Octave, baptisé le 16 mars 1777
- Willibrod Charles Joseph Maximin, baptisé le 03 juillet 1779 (+ qq jours après)
- Willibrod Charles Joseph Maximin, baptise le 24 novembre 1680

2° Marie Marguerite HELMAN (de la paroisse St Antoine à Trèves) dont il eut :

- Marie Catherine Marguerite, baptisée le 16 juin 1783
- François Chérubin Joseph, baptisé le 11 avril 1784
- Jeanne Catherine Walburge, baptisée le 11 avril 1786
- Marie Louise Walburge, baptisée le 20 décembre 1787
- Jacques Eléonore Pierre Médard, baptisé le 8 juin 1793

Il était pair du comté de La Roche, **seigneur de Humain**, prévôt et Officier Principal du comté de Rochefort et Montaïgu, mais il ne conservera (étant contesté) que provisoirement les fonctions administratives de son père soit de 1774 à 1777.

Subviennent alors les évènements qui vont causer de sérieuses perturbations dans le pays mais aussi chez nous :

- révolution française
- révolte des Pays-Bas Autrichiens (révolution brabançonne)
- occupation par l'armée autrichienne
- bataille de Marche,
- etc...

A cette époque, le château de Humain, abandonné par ses maîtres, est vidé de tout ce qu'il contenait. Les de ROSSIUS s'établirent au château de Bouillon à Havelange en 1804.

1795 : Mise en place difficile de la première municipalité selon les lois françaises le 9 avril (20 germinal an III) et nomination à Marche du maire, des officiers municipaux et d'un « agent national. Le 8 novembre, publication pour les « Départements Réunis » d'un décret français de juin 1790 abolissant la noblesse héréditaire et les titres de noblesse.

1804 : Promulgation du Code Civil qui deviendra en 1807 le « Code Napoléon »

Le 18 mai, Bonaparte est proclamé « Empereur des Français ».

C'est aussi vers 1804 que le château de Humain passa en d'autres mains, mais on ne sait exactement qui en devint propriétaire; c'est probablement le père de **Jean Baptiste Dediest** (de Diest). Ce dernier, spéculateur foncier, a acquis Humain dans des circonstances non parfaitement établies. En effet, selon le nécrologue Liègeois Ulysse Capitaine, un Jean Baptiste DEDIEST, né à Avin le 17.02.1799 et y décédé le 17.07.1861, bourgmestre d'Avin et membre de la commission provinciale d'agriculture, était un grand propriétaire foncier de la province de Liège. Il était toutefois trop jeune en 1804 pour se porter acquéreur du château.

1808 : C'est en 1808 également que **Lambert LEJEUNE** né à Liège en 1779, négociant à Liège, achète le château de Humain pour le prix de 82.950 frs à Jean Baptiste DEDIEST. La propriété achetée consiste en un château, jardin, ferme, granges, écuries prairies, enclos, terres labourables, bois et haies, censes et rentes, etc....

Lambert LEJEUNE épouse Julienne PONCELET le 23.08.1811. Elle n'avait que 16 ans puisque née à Rochefort le 23.08.1795.

Ils s'établissent à Humain où naissent leurs enfants: deux garçons et trois filles.

Julienne PONCELET était la fille de Lucien Joseph PONCELET d'OCHAMPS (d'une famille originaire de REMAGNE) et de Hubertine COLLARD de Rochefort.

Lucien Joseph PONCELET, jadis au service de l'Autriche aux Dragons de Latour puis dégoûté de l'armée, s'établit à Rochefort, se marie et devient sous la République, commissaire du Directoire Exécutif, partisan convaincu de la Révolution et exécuteur docile aux ordres de l'étranger, tenant le canton de Rochefort sous sa férule (1796-1800). Il se tailla une fortune personnelle, se rendit acquéreur de l'abbaye de St Remy à Rochefort, acheta le 4 juin 1806 la ferme de Houyet (1er bien vendu du séquestre de STOLBERG) pour la somme de 12.000 frs alors qu'elle en valait apparemment quatre fois autant. (note historien G.Lamotte)

Lambert LEJEUNE décède le 22.03.1819.

1822:Julienne PONCELET, vve de Lambert LEJEUNE (châtelain de Humain), épouse en secondes noces le baron **Emmanuel COPPENS** (°1792) le 07.02.1822. Le baron COPPENS sera sénateur de 1839 à 1848 et il décède à Humain le 09.04.1867.

Son épouse Julienne PONCELET décèdera elle à Haltinne le 22.12.1879

1832:Le château d'Humain passe entre les mains de **Hippolyte LEJEUNE** (1817-

1863),(fils de Lambert et de Julienne PONCELET). Il hérite ainsi des biens paternels d'un lot de 672 Ha, y compris Humain avec château, ferme et dépendances.

Il épouse en 1841, Eulalie CLOSSET de Liège.

Ils eurent, entre autres, deux fils: Maximilien (1857-1886) et Georges.

1880 : Après le décès de leur père, **Maximilien LEJEUNE** et son frère Georges, tenaient le château de Humain en indivision, mais, en raison d'une déclaration en faillite de ce dernier, la propriété donna lieu à une vente forcée aux enchères publiques le 12 juillet 1880. L'adjudication fut enlevée pour la somme de 745.000 frs or (672 ha) par Mathieu CLOSSET, cousin germain de Maximilien pour le compte duquel il officiait.

Maximilien devint ainsi seul propriétaire de Humain.

Il épouse en 1881, Mathilde FRESON de LIEGE (1858-1923)

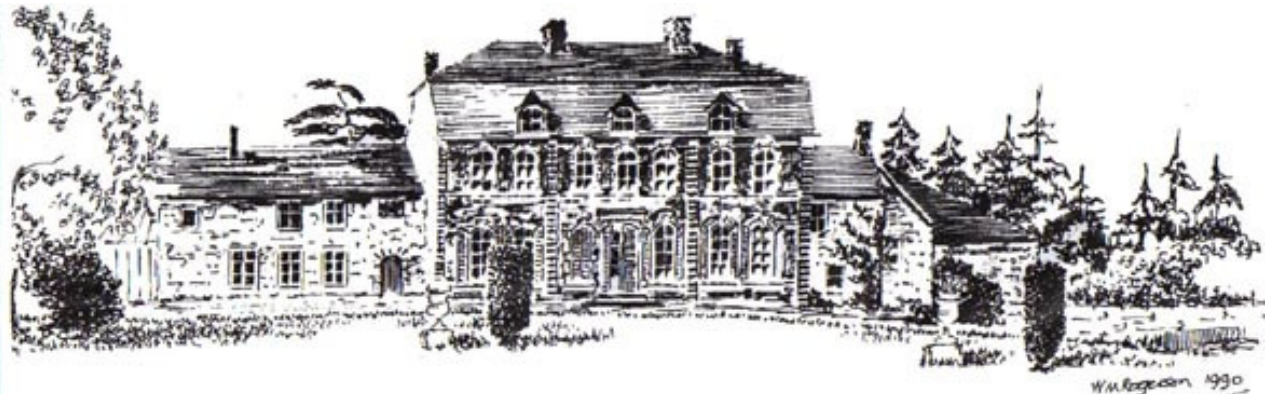
Il décède le 17 août 1886 et sa fille Madeleine âgée seulement de trois ans devint héritière du domaine.

Toutefois, suite à une réunion du Conseil de famille, Mathilde FRESON vendit les biens le 01 décembre 1886.

Madeleine qui épousa plus tard Albert de CASTELLA, fut la dernière et unique descendante du nom, de la branche de Humain.

- 1881 :** Le baron Emmanuel COPPENS, (° Bruxelles au château de Burnot 1858 - + Humain 1907) a épousé en 1881 Emilie MASQUELIN. Il était le petit-fils du sénateur Emmanuel COPPENS (1792-1867) et de Julienne PONCELET.
Lors de la vente du château de Humain, il s'adjugea le premier lot comprenant le château, parc, étangs, ferme et bois (413 ha). En fait l'adjudication se fit au nom de Madame Emilie Pauline MASQUELIN, laquelle payait Humain de ses deniers. Elle était la fille de Prosper MASQUELIN (président du Conseil d'administration de la Caisse de Reports et Dépôts à Bruxelles) et de Hermance Françoise Pauline VAN CUTSEM.
Devenu veuf en 1907, le baron COPPENS vendit ses propriétés de Humain l'année suivante.
- 1907-1908 :** Lorsque le baron COPPENS perdit sa femme en 1907, il se remaria l'année suivante avec une villageoise de Humain, Adèle Marie BOURLON et décida de quitter les lieux.
Edmond de BIVORT (1889 – 1989) de la Saudrée acquiert le château de Humain (424 ha). Il était né au château de Fontaine l'Evêque.
Il avait une sœur, Angèle de BIVORT de la Saudrée qui avait épousé le comte Théodore de GOUSSENCOURT. La fille de ces derniers, Marie Louise de GOUSSENCOURT, née également au château de Fontaine l'Evêque, épouse en 1919 le Baron Etienne VERHAEGEN.
Edmond de BIVORT de la Saudrée en était encore propriétaire en
1928.
Fin des années 20, début des années 30, **le baron Etienne VERHAEGEN (1889-1989)** hérite au titre de légataire universel de Mr Edmond de BIVORT de la Saudrée (oncle de son épouse Marie Louise de GOUSSENCOURT) du château de HUMAIN.
- 1940 :** Décès de Marie Louise de GOUSSENCOURT (épse Baron VERHAEGEN)
- 1944-45 :** La Bataille des Ardennes (vr documentation autre à ce sujet)
Au cours de cette contre offensive allemande, le jour de Noël 1944, un incendie dévaste une grande partie de l'intérieur du château de Humain.
Dans les années qui suivirent, le baron Etienne VERHAEGEN se remaria avec Claire DESSAIN (1900-1972). Ensemble, ils firent reconstruire le château en en respectant l'état original et en recourant, pour l'intérieur, à des matériaux d'époque. L'étage du bâtiment principal ne fut toutefois jamais restauré intérieurement.

Actuellement, le château est toujours propriété de la famille VERHAEGEN par le petit-fils d'Etienne VERHAEGEN, Dominique VERHAEGEN .



Chateau de Hamain